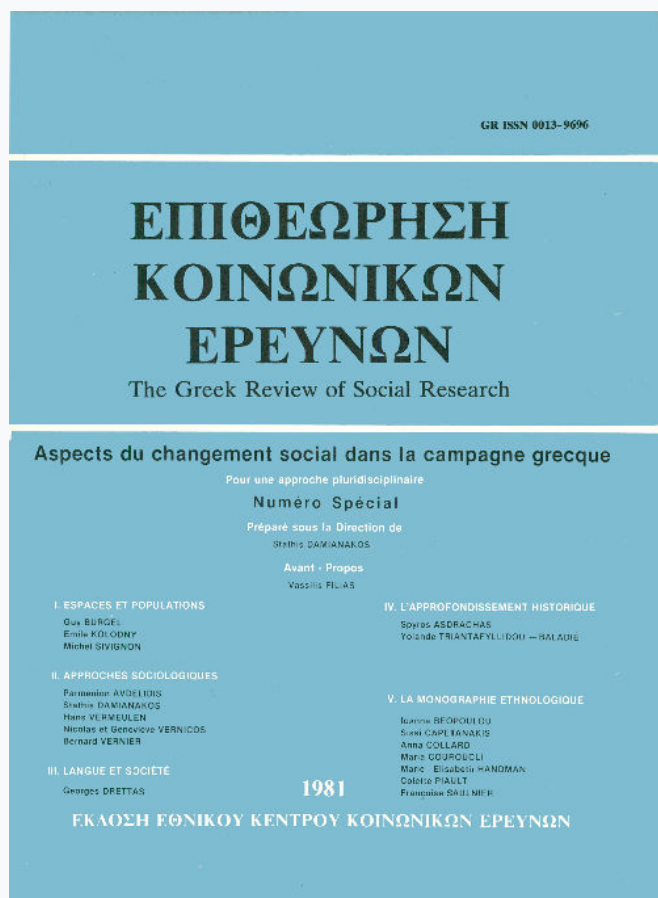


The Greek Review of Social Research

(1981)

Numero Special



Foreign dominations and changes in cretan agriculture: (XIVth-XIXth centuries)

Yolande Triantafyllidou-Baladie

doi: [10.12681/grsr.574](https://doi.org/10.12681/grsr.574)

Copyright © 1981, Yolande Triantafyllidou-Baladie



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/).

To cite this article:

Triantafyllidou-Baladie, Y. (1981). Foreign dominations and changes in cretan agriculture: (XIVth-XIXth centuries). *The Greek Review of Social Research*, 180–190. <https://doi.org/10.12681/grsr.574>

Dominations étrangères et transformations de l'agriculture crétoise entre le XIV^e et le XIX^e siècles

par Yolande Triantafyllidou-Baladié

*Chef de Travaux au Centre de
Recherches Historiques (EHESS)*

La Crète de l'époque médiévale constitue une terre de rencontre de sociétés et de civilisations diverses. Du XIII^e siècle, et jusqu'au tournant du XX^e siècle encore —pour se limiter aux deux dernières dominations principales, celles de Venise et de l'Empire ottoman—la population crétoise a dû se plier à des puissances étrangères qui, de surcroît, étaient de cultures radicalement différentes. Ces deux empires, à partir du moment où ils se sont installés dans l'île, ont transformé les cadres politiques et administratifs, orienté d'autre part la vie économique, chacun à leur façon: ils ont imposé à la population conquise leurs structures sociales, leurs institutions, leurs mentalités propres; ils ont exploité toutes les ressources, tant humaines que naturelles. Ils ont sans aucun doute modifié les structures de la société crétoise, en dépit de la forte résistance d'une population attachée aux particularismes de la vie insulaire et à des traditions héritées de Byzance.

Dès leur arrivée aussi bien les Ottomans que les Vénitiens ont écarté de l'appareil administratif la population autochtone. Ils ont mis en place un dispositif militaire important, à la fois pour défendre l'île contre un éventuel ennemi extérieur et pour tenir en respect la population crétoise souvent révoltée. Ils ont enfin accaparé la plus grande partie des meilleures terres qu'ils ont fait exploiter à leur profit par la population locale.

Il est manifestement impossible, dans un nombre aussi limité de pages, de développer, en vue de les comparer, les différents aspects de la vie politique, sociale et économique de la Crète du XIII^e au XX^e siècle. Nous nous limiterons à l'étude de l'économie agraire et à son évolution en la replaçant le cas échéant dans son contexte politicosocial.

Notre réflexion portera sur les problèmes que pose la

production agricole, notamment sur les causes de l'expansion ou de la régression de certaines cultures.

La Crète, de nos jours, produit une trentaine de milliers de tonnes de céréales par an, soit moins de 1% de la production totale de la Grèce. En revanche, elle produit de très grandes quantités de raisins secs qu'elle exporte à l'étranger (presque les 50% du total de la production grecque). Sa production d'huile s'est élevée en 1972—qui ne fut pas une année exceptionnelle—à 66 116 tonnes, soit environ 35% de ce que fut, cette année là, le total de la production de la Grèce.¹ En dehors de ces trois produits traditionnels dans les 40 dernières années, elle a développé les agrumes. Tout récemment la partie méridionale du pays, qui était dans l'ensemble une zone désertique, est mise en valeur. Grâce à de nombreux forages on a réussi à trouver des nappes phréatiques abondantes. Ainsi tomates, concombres et autres fruits et légumes, sont désormais entrés dans le paysage agraire.

L'agriculture crétoise se présente, de nos jours, comme la résultante des formes d'exploitation de la terre instaurées par les puissances qui se sont succédé sur son territoire. La Crète de l'époque préindustrielle, essentiellement rurale, cultivait, comme la plupart des pays méditerranéens de la zone sud, les céréales, la vigne et l'olivier: ce que nous appelons ordinairement la triade. Toutefois selon les époques, telle ou telle culture a pris le pas sur les autres. Nous nous proposons de suivre ici l'évolution de deux produits de l'agriculture crétoise: les céréales et la vigne.

1. Service Statistique de Grèce, *Statistique agricole de l'année 1972*, Athènes, 1975.

LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE

La période vénitienne

La Crète, c'est un fait, pendant une assez longue période de son histoire, a été productrice de céréales. Elle a même, à plusieurs reprises, été exportatrice de blé et d'orge. Cependant, contrairement à une croyance très répandue, elle a cessé à un moment donné de produire ces céréales en quantité suffisante, au point que le pays n'a plus été en mesure de nourrir sa propre population. Il a dû alors recourir aux importations.

Période de croissance: causes de développement

C'est entre le milieu du XIII^e et le milieu du XV^e siècle que la Crète produit assez de céréales pour pouvoir en commercialiser une partie. Pour une série de raisons, Venise favorise alors le développement de cette culture. En effet, la République n'a pas encore conquis l'arrière-pays de la lagune, la Terre ferme, et doit donc pour s'approvisionner, recourir aux importations de grains. En dehors de l'Italie, elle se tourne vers les marchés de la Haute Romanie (Bulgarie, Thrace), mais le conflit qui oppose Byzance à l'Empire ottoman rend cette source aléatoire.

Par rapport à l'ensemble de son réseau d'approvisionnement, la Crète ne lui fournit qu'un appoint, mais un appoint sur lequel elle peut absolument compter. En effet, elle fait partie de l'empire colonial de la Sérénissime, alors que les autres marchés se trouvent en dehors de ses frontières. En outre, par sa position géographique, la Crète peut ravitailler certaines colonies vénitiennes, notamment les îles de la Mer Egée. Elle peut également alimenter la flotte marchande, qui trafique entre le Levant et l'Occident, et les galères de la République.

Pour y développer la culture céréalière, Venise mettra en œuvre des mesures étatiques concernant moins la population indigène que ses propres sujets. La majeure partie du sol après la conquête est en effet distribuée à des colons vénitiens. Des domaines-fiefs sont cédés pour une période déterminée—en général 29 ans—à des cavaliers.² Conditions du bail: exploiter le sol et défendre le territoire. La précarité de la cession du domaine aux cavaliers—l'Etat dans certains cas a le droit de reprendre les fiefs—et la courte durée du bail sont de mesures contraignantes pour les feudataires, au moins pendant cette première période de la domination vénitienne. L'Etat cherche par ces mesures d'une part à protéger la paysannerie, d'autre part à profiter d'un marché qu'il contrôle. En Crète en effet le blé est un monopole d'Etat. La réglementation concernant la pro-

duction et la vente est rigoureuse. La circulation et la vente des grains tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, sont interdites, à moins d'une autorisation spéciale. Les producteurs sont tenus, bon an mal an, d'approvisionner les greniers publics. Ils n'ont pas le droit de commercialiser leur produit et de profiter du marché libre sauf en cas de récolte exceptionnelle. Ils peuvent alors vendre leur excédent sur le marché libre. Les céréales livrées aux greniers publics sont achetées par l'Etat à un prix fixé par lui. Il est toujours inférieur, cela va de soi, au prix de vente du marché libre.³

Quelles sont les quantités fournies à la République par les feudataires? En 1331, l'Etat estimait à 180 000 mesures soit 40 000 *staia* environ,⁴ la quantité de blé que pouvaient fournir les feudataires de Crète. Mais en réalité les livraisons réelles restaient inférieures au chiffre imposé soit parce que la récolte était insuffisante, soit parce que les contribuables, lésés dans leurs intérêts, cherchaient à se dérober à leurs obligations en particulier en demandant des délais.⁵

Ces difficultés font apparaître d'une part les limites de la production crétoise, d'autre part les réticences des feudataires à remettre leurs réserves à la Commune. En effet, malgré l'excédent céréalière dont elle dispose tout au long de la période, la Crète ne possède pas les vastes étendues de terre arable que connaissent certaines régions de Romanie, par exemple. Sa production n'est donc pas extensible: sur une surface totale de 8 400 km² les terres riches en humus ne représentent aujourd'hui que 6%. En dehors de la plaine de Messara et, très secondairement, du plateau de Lassithi,⁶ les sols sont en général pauvres et les rendements assez médiocres. Les mauvaises années ne manquent pas, même dans les périodes d'abondance et on a recours alors aux importations pour couvrir les besoins de la population.

Quant à la mauvaise volonté des producteurs, elle est due à l'écart entre le prix payé par l'Etat et celui du marché libre,⁷ écart qui entraînait d'ailleurs une fraude permanente.

3. La Commune achète les 100 mesures de blé (17 hectolitres environ) dans les années 1320-1340 25 à 30% moins cher que le prix réclamé par les producteurs; Cf. F. Th., *La Romanie*, p. 232.

4. 1 *staio* = 0,83 hectolitre.

D'après certains documents, les besoins de Venise en céréales vers 1340, s'élevaient à 250 000 *staia*. La Crète était donc capable de récoltes étaient perdues. Sur ce point, cf. Y. Triantafyllidou-Baladié, 5. F. Th., *La Romanie*, p. 232.

6. Non seulement le plateau de Lassithi offre de moins bonnes possibilités de production, mais encore les récoltes de céréales étaient souvent compromises par les inondations. En effet, il s'agit d'une cuvette karstique dont les eaux ne pouvaient être évacuées par le catavothre, souvent mal entretenu. Il se formait alors un lac et les récoltes étaient perdues. Sur ce point, cf. Y. Triantafyllidou-Baladié, *Recherches sur le commerce crétois de la conquête ottomane à la fin du XVIII^e siècle (1669-1792)*. Première partie: «Le cadre géographique» et *id.*, Quatrième partie: «Les céréales» (ouvrage à paraître).

7. En effet le profit de ce monopole allait en partie à l'Etat. Venise avait établi en Crète une Chambre de blé (Camera frumenti). Avec les fonds dont cette chambre disposait elle achetait le blé dont la Républi-

2. Fr. Thiriet, *La Romanie vénitienne au moyen âge. Le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, Brocard, 1959 pp. 242 et 259; Cité désormais F. Th., *La Romanie*.

La peste noire, la reprise

Cette période de prospérité s'interrompt au milieu du XIV^e siècle par un coup d'arrêt dû à la peste Noire. La Crète perd en effet un nombre très important de ses habitants non seulement parmi les vilains et les couches les moins favorisées de la population mais également parmi les grands propriétaires terriens, ce qui entraîne un fléchissement de la production. La reprise sera lente. Elle va exiger environ 50 ans. Elle se fera souvent par des moyens artificiels telles les importations massives de populations venues parfois de contrées très lointaines comme l'Arménie.

Pour encourager les producteurs à intensifier les cultures, l'Etat doit leur consentir une plus grande liberté de commerce. Ils obtiennent plus fréquemment des autorisations de vente libre. Cela leur permet d'élargir le marché, de vendre le blé à un prix plus avantageux. Le prix du blé d'ailleurs subit une hausse de 30 % entre 1347 et la fin du siècle. En outre le début du XV^e siècle est marqué par une série de bonnes récoltes. La Crète, en dehors de ses livraisons habituelles de grains à Venise, ravitaillait par exemple la ville de Thessalonique pendant plusieurs années consécutives.

L'expansion de la culture des céréales ne représente qu'un aspect d'un phénomène plus général qui est le développement de l'agriculture crétoise dans le cadre de la nouvelle politique économique de Venise. Celle-ci s'applique non seulement à la Crète et aux autres colonies de la République mais au territoire de la métropole,⁸ à la Vénétie aussi bien qu'à l'ensemble de l'Empire.

Les facteurs de cette nouvelle orientation de l'économie crétoise qui, au XVI^e siècle, aboutira à une expansion sans précédent, sont multiples. La reprise démographique d'abord qui se poursuivra pendant tout le XVI^e siècle, est sans doute une des raisons importantes de cet essor. Il faut souligner à ce propos que, dès la première moitié du XV^e siècle, les pestes sont en régression. Plus que la reprise démographique, l'expansion du commerce crétois et la nouvelle mise en valeur des terres contribueront à l'épanouissement de l'économie. La Crète devient à la fin du XV^e siècle un important entrepôt d'échanges commerciaux avec des pays lointains. Sa situation géographique, à cheval entre l'Orient et l'Occident, fait d'elle un relais pour la navigation et un entrepôt de marchandises. Candie et La Canée sont amenées alors à entreprendre d'importants travaux portuaires dont les installations subsistent encore de nos jours.

Pourtant l'essentiel consiste dans l'exploitation du

sol. Comme on le verra plus loin, les travaux réalisés à ce moment-là permettront d'améliorer les techniques d'exploitation et d'augmenter les rendements; parallèlement, on assiste à une diversification et à une spécialisation des cultures. Certe les céréales resteront encore pendant un certain temps parmi les principales productions, mais le processus de leur décroissance est déjà entamé. Elles vont laisser la place à d'autres cultures plus rentables, notamment à la vigne.

Décroissance de la production céréalière

Une série de causes extérieures va provoquer l'abandon des céréales au profit de la vigne. Dès avant le milieu du XV^e siècle, les marchés des pays de grande production céréalière (pays de la Mer Noire, Thrace, etc.) sont entre les mains de Turcs. Byzance tombe à son tour en 1453. Le commerce entre Venise et l'Empire ottoman, n'est nullement perturbé par la chute de l'Empire byzantin: les Turcs non seulement continuent les échanges avec la République, mais ils vendent leur blé aux Vénitiens à un prix qui concurrence tous les autres marchés, en particuliers ceux d'Italie. Aussi Venise, pour une part, et quelques unes de ses colonies sont elles approvisionnées par ce blé bon marché.⁹ Ce qui permet, dans une certaine mesure, à la République de spécialiser certaines de ses colonies dans un seul produit: olivier à Corfou, sel à Chypre, vigne en Crète, etc.

La Crète, déjà dans le dernier quart du XV^e siècle, tirait de ses vignobles de grandes quantités de vin. Au cours du XVI^e siècle, les vignes vont s'étendre et, avec elles, s'accroît l'élevage, qui procure de la fumure pour les terres. Toutefois l'élevage du mouton est conçu essentiellement pour la production laitière. La Crète devient exportatrice de fromage. La vigne gagne peu à peu toute la campagne crétoise; elle parvient même jusqu'aux portes des villes qui, désormais, pour se nourrir attendront les arrivées de céréales venues de l'extérieur.¹⁰ Cette situation se maintiendra jusqu'au dernier quart du XVI^e siècle où s'amorcera une nouvelle politique des emblavures.

9. En 1484 le blé de Macédoine coûte 1 ducat les 5 *staia*. En Italie, au même moment, on achète 1 ducat 1 *staio*. Il est vrai qu'il s'agit d'une mauvaise conjoncture. Toutefois le prix du blé du Levant reste toujours très avantageux par rapport à celui d'Italie. F. Thiriet, «Les lettres commerciales des Bembo et le commerce vénitien dans l'Empire ottoman à la fin du XV^e siècle» in *Studi in onore di Armando Sapori*, Milano, Istituto editoriale cisalpino, 1957, t. 2, p. 911-933.

10. Dans le livre de Miser Bartholomeo di Paxi da Venezia dont la première édition a paru en 1503, sous le titre: *Tariffa di pexi e mesure*, on trouve la liste des produits exportés de Crète. Pas une seule mention concernant les céréales. En revanche les documents vénitiens du XVI^e siècle prouvent que les importations de blé turc en Crète étaient depuis longtemps une réalité... A. Xirouchaki, «Le commerce de Venise avec l'Orient au Moyen Âge, sur la base des listes des marchandises de B. Paxi» dans *Epetiris Hetaerias Kritikou Spoudon*, t. 1, p. 17-61; et t. 3, p. 241-296.

Un autre document très suggestif est celui du Recteur L. Lauredan en 1553: «Il territorio della Canea non raccoglie formenti et biave per

que avait besoin. Son rôle était très important; elle faisait des avances sur récolte aux producteurs Cf. F. Th., *La Romanie*, p. 233.

8. Cf. à ce propos l'article très intéressant de M. Avmard, «La transizione dal feudalismo al capitalismo» dans *Storia d'Italia. Annali I. Dal feudalismo al capitalismo*, Einaudi, Torino, 1978, p. 1133-1192.

Nouvelle politique des emblavures

Lors de leurs inspections, les envoyés spéciaux de Venise en Crète, à partir de 1574 précisément,¹¹ plaident auprès des propriétaires pour une reprise de la culture des céréales. L'absence de céréaliculture leur semble fâcheuse dans la nouvelle conjoncture. Ils vont jusqu'à préconiser l'arrêt des plantations de ceps et, au besoin, leur arrachage.¹² Quelles sont les raisons de ce changement d'attitude de la Sérénissime que répercutent ses fonctionnaires dans les colonies? Il y a d'abord un fléchissement des exportations de vins crétois vers l'Angleterre et la Flandre dû à de nouvelles orientations du commerce international. Mais il y a surtout la crise européenne des céréales, parallèle au renchérissement du blé turc, la crise politique entre Venise et l'Empire ottoman. Le carcan se resserre pour la République après la perte de Chypre; les Turcs menacent de lui arracher la Crète, et Venise se voit obligé d'assurer à l'île une certaine autonomie de subsistance. A cela s'ajoute la peste extrêmement meurtrière de 1592.¹³

A partir de cette date et jusqu'à la veille de la guerre en 1645, les très nombreux rapports des provéditeurs portent inlassablement sur les mêmes thèmes: insuffisance du blé crétois; cherté du blé turc et difficulté d'approvisionnement; nécessité de réensemencer et de freiner l'expansion de la vigne.

Dans quelle mesure l'Etat vénitien a-t-il réussi à convaincre les producteurs? Dans un premier temps, il s'est heurté à la résistance des grands et des petits propriétaires pour qui le commerce du vin restait encore très rentable. Cependant si cette politique n'a pas eu un effet immédiat, il semble qu'à long terme elle ait porté quelques fruits, mais dont Venise n'a été bénéficiaire qu'en partie du fait de la guerre déclenchée en 1645.

La période ottomane

Une courte prospérité

Quelques données statistiques concernant le commerce ottoman montrent que la production céréalière

mesi quattro all'anno et nella maggior fertilità che sia per mesi sei. Ma il supplemento vien condotto da Appanomeriti et da Turchi per via di mare da luochi turcheschi con li proprii loro navilii». «Relatio Viri Nobilis Domini Leonardi Lauregani, reversi rectoris Canea. Presentata die XXV septembris MDLIII». Publié par G. Ploumidis, dans *Kritika Chronika*, t. XXIV, fasc. II, 1972, p. 435-447.

11. Voir plus particulièrement les deux rapports: 1° G. Foscarini, *Relatione*, 1575. Bibl. di San Marco Mss It Cl. VIII, n° 63 la/7476, 3° «Extraits de Relatione del Eccmo Sr G. Garzoni del Sindicato de Levante nel 1586» publié par R. Pashley dans son ouvrage *Travels in Crete*, London 1837, t. II, p. 285-297.

12. Sur les réactions des paysans provoquées par la décision du gouvernement, d'arracher une partie des vignes, cf. Marciana, *Mss It. Cl. VII n° 811(7299) 9 juin 1584 C. 302 v.*

Cf. aussi le rapport de G. Garzoni, op. cit.

13. Cf. «Relation de S. D. Venier, 9 genaro 1610;», publié par S.

est nettement plus importante à la fin du XVII^e siècle que lors du départ des Vénitiens. La Crète dispose alors d'un léger excédent exportable. Blé et orge sont envoyés dans certaines contrées de l'Empire, notamment dans les villes de la côte africaine: Bengazi, Damiette, Tripoli, et même, de 1700 à 1704, en France.¹⁴

Entre 1684 et 1713, ces exportations s'élèvent à quelques 200 000 mesures de blé et d'orge, soit moins de 7 000 mesures par an en moyenne. La mesure de blé vaut environ 12 *para* et la mesure d'orge moitié moins.¹⁵

Cette amélioration de la situation des céréales en Crète n'est due que pour une part à la politique d'emblavures amorcée par les Vénitiens. Elle tient aussi à la nécessité pour l'île de subvenir à ses besoins alimentaires tout au long de la guerre qui ne prend fin qu'en 1669. A cela s'ajoute l'exode massif de populations urbaines vénitiennes et crétoises que l'arrivée de soldats turcs est loin de compenser, du moins dans les premières années.

L'installation de la pénurie

Mais les exportations seront de courte durée. Dès 1714, non seulement la Crète n'est plus excédentaire mais elle doit faire face à une pénurie qui va s'aggraver dans la seconde moitié du siècle. Au mieux la production de céréales ne suffit à nourrir l'ensemble de la population que pour les trois quarts de l'année. A partir du mois d'avril, il faut importer, et certaines années même, c'est la famine. La décennie 1770-1780 est particulièrement difficile: les céréales manquent très tôt dans l'année. Les campagnes éloignées des villes sont peut-être moins touchées mais les grands centres urbains sont à la merci de fréquentes disettes.

En 1770, c'est dès le mois de décembre que les céréales font défaut à La Canée. La circulation des grains d'un district à l'autre étant très sévèrement réglementée. Candie qui dispose des ressources de la plaine de Messara ne peut lui venir en aide lorsque le Pacha s'y oppose. Le recours à l'importation n'est pas aisé: d'une part l'Europe occidentale elle-même est en crise et elle absorbe une partie des excédents de l'Empire, d'autre part les troubles de la guerre empêchent les arrivées régulières de blé de Caramanie ou d'Anatolie. Quelques navires français sont alors affrétés à la demande des autorités ottomanes de Crète pour aller chercher des céréales à Naples de Roumanie en Morée.¹⁶

L'année suivante nouvelle crise: dans les trois villes,

Spanakis, dans *Kritika Chronika*, t. II, année 4, mai-août, 1950, p. 312-352 (note n° 30).

14. *Archives de la Chambre du Commerce de Marseille* (ACCM) 1.26. Etats estimatifs des marchandises venant du Levant et de Barbarie, années 1700-1747.

15. Une mesure de blé = 19 kg environ.

16. *Archives nationales françaises*, Affaires étrangères (ANF AE) B¹ 351; La Canée, 7 décembre 1770: lettre du consul français, Amoureux.

les céréales manquent à partir du 30 décembre. Le consul français de La Canée, Amoreux, écrit dans une lettre à son Ministre: «Il ne cesse de venir tant ici qu'à Candie et à Réthymno des bâtiments de Tunis chargés de blé et autres denrées. On peut dire que ce secours qui paroît devoir continuer jusqu'à la nouvelle récolte a garanti ce Royaume d'une cruelle famine».¹⁷

En février 1785, une fois de plus c'est la famine. On ne trouve «ni blé ni orge ni légume sec».¹⁸ L'approvisionnement est rendu d'autant plus difficile que l'Égypte même est touchée par la crise.

Nombreux sont les documents qui nous renseignent sur les difficultés d'approvisionnement. Particulièrement parlants sont les actes des cadis. Ils nous font connaître par exemple la ration de pain distribuée par les boulangers à la population des villes.¹⁹ Si la quantité varie selon les années, elle est au total en constante diminution au cours des dernières décennies du XVIII^e siècle et, cependant, son prix reste toujours le même, c'est à dire un *aspre*.²⁰

Les causes de la pénurie

Les causes de la pénurie sont nombreuses; relevons ici les trois principales: les techniques agraires, la politique céréalière et la politique marchande de l'Empire.

Sur le plan proprement agricole, moyens et techniques d'exploitation du sol restent à un niveau extrêmement bas. On peut même penser que le sol s'appauvrit car d'une part les terres arables ne sont pas amendées et d'autre part il est vraisemblable que la pression démographique, après 1730, a freiné la pratique de la jachère.

Pour l'Empire ottoman comme pour les Vénitiens, la céréaliculture en Crète est un quasi monopole d'Etat. La circulation et la vente des grains sont interdites d'un district à l'autre; à plus forte raison sont-elles interdites à l'exportation—sauf autorisation spéciale. Le prix des céréales est fixé par l'Etat et il est infiniment plus bas que celui qui se pratique pour les très faibles quantités traitées sur le marché libre. L'Etat, dans son souci de protéger la population achète stocke et distribue²¹ de grandes quantités de grains. Ces mesures permettent de maintenir le prix des céréales à un niveau relativement bas jusque vers 1730. Mais à partir de 1760 il s'élève

très rapidement par rapport à celui des autres denrées et notamment de l'huile.

En effet, à partir des nouvelles capitulations signées avec les Français en 1673, la Crète commence à développer l'oléiculture: elle sera de plus en plus exportatrice d'huile dont le commerce reste libre. Il est difficile d'affirmer qu'il y a eu régression des emblavures au profit des oliveraies, mais il est certain qu'il n'y a pas eu extension.

Pour les marchands ottomans, grecs, français, le commerce de l'huile est donc nettement plus rentable que celui du blé dont les prix augmentent légèrement plus vite, mais dont les quantités commercialisables sont infimes.²² Cette situation se maintient jusqu'à la veille de la guerre de l'indépendance.

Le XIX^e siècle

Ce n'est que vers le milieu du XIX^e siècle que la Crète va retrouver un certain équilibre: sa population, qui avait fortement régressé, enregistre une hausse due à la fois au retour des émigrés et à une plus forte natalité. Par ailleurs les Turcs d'Égypte qui ont occupé l'île de 1829 à 1841 ont introduit un certain nombre de réformes administratives et agraires entraînant une nouvelle distribution de la terre qui améliore la situation des rayas. Enfin à partir de 1847-1850, les Turcs commencent à vendre par lots leurs grands domaines avant d'émigrer vers l'Asie Mineure. La terre est alors véritablement morcelée et un effort important est fourni pour remettre en culture des terres abandonnées depuis la guerre. On plante vigne et oliviers.

Toutefois ni les investissements en capitaux ni les moyens d'exploitation du sol ne sont très importants.²³ Les techniques agraires restent traditionnelles. En ce qui concerne la culture des céréales, rien n'a changé: pas d'amendements, la fumure étant toujours réservée aux jardins et à la vigne; les labours se font à l'araire qui ne fait qu'effleurer le sol et trace des sillons courts et

22. Entre 1700 et 1718, le blé coûte 13, 3 *para* la mesure (prix étatique). Entre 1770 et 1780, il coûte 40 *para* la mesure (en monnaie réelle). Il est donc trois fois plus cher qu'au début du siècle. Les fèves suivent la même évolution: en 1696 une mesure de fèves vaut 10 *para*, en 1776 elle vaut 30. Remarquons que c'est dans les années 60 que la dévaluation de la monnaie s'accélère. En revanche l'huile dont l'occe se vend 6,5 *para* au marché libre en 1714-1718, ne coûte que 10 *para* en 1769-1776. En dépit des fluctuations annuelles brutales du cours de l'huile sur la longue durée, les prix augmentent moins vite que ceux des céréales.

23. En 1847 il n'y avait pas en Crète plus de 6 personnes possédant une fortune d'un million de piastres et pas plus de 20 possédant 500 000 à 200 000 piastres. Il s'agissait de musulmans. Quant aux grecs, leur fortune était nettement moins considérable: un seul d'entre eux avait 500 000 piastres et 30 à 40 qui possédaient 150 000 à 100 000 piastres; Cf. V. Raulin, *Description physique de l'île de Crète*, Paris 1869; t. 2, p. 230, note n° 2; Par ailleurs les salaires des journaliers agricoles étaient de 5 piastres par jour sans nourriture; *Ibid.* t. 2, p. 332. Pour acheter un esclave qui travaillerait durant 10 ans, il fallait compter 2000 piastres. *Ibid.* t. 2, p. 232.

17. ANF AF^{BI} 352, La Canée, 30 décembre 1771; lettre du consul français, Amoreux.

18. ANF AE^{BI} 357, La Canée, 28 février 1785; lettre du consul français, Leydet.

19. Cf. Y. Triantafyllidou-Baladié, op cit: chap n° 4. Les céréales.

20. Ce phénomène n'est pas particulier à la Crète, F. Braudel dans son récent ouvrage *Civilisation matérielle: Économie et Capitalisme XV^e-XVIII^e siècle* (Paris, A. Colin, 1979, t. I, p. 112) fait allusion à des cas semblables à Venise, en Pologne etc.

21. Cf. Y. Triantafyllidou-Baladié, «Greniers publics et familiaux en Grèce du XIV^e au XX^e siècle» in, M. Gast et Fr. Sigaut, *Les techniques de conservation des grains en long terme*, Ed. CNRS, Paris, 1979, p. 150-158.

irréguliers; la moisson se fait toujours à la faucille. On pratique cependant l'assolement: coton, sésame, blé. Les rendements sont de l'ordre de 3 à 5 fois la semence pour le blé et un peu plus pour l'orge.

La production des céréales, même en bonne année, ne couvre jamais les besoins de la population ainsi que le fait apparaître le Tableau 1.

TABLEAU 1

Années	Production* (en hectolitres)	Importations**	Importation Production (en %)
1841	30 000	69 846	60
1842	40 000	153 521	80
1843	60 000		
1844	80 000		
1845	100 000	137 000	57
1846	125 000		
1855		259 926	
1856	300 000	216 875	42

* Toutes les céréales réunies.

** Blé et orge.

Source: V. Raulin, *op. cit.*, p. 235-236.

Ce tableau est significatif d'une tendance, même si l'on peut faire des réserves quant à la régularité de l'augmentation de la production: sauf en 1856, la Crète importe toujours plus qu'elle ne produit. Pourtant en quinze ans la production, grâce à l'effort de remise en culture des terres abandonnées, a décuplé.

Parallèlement on constate que la consommation a été multipliée par cinq dans la même période. En effet production et importation cumulées donnent les chiffres suivants (cf. Tableau 2).

TABLEAU 2

Consommation de céréales en Crète de 1841 à 1856 en hectolitres

Années	
1841	99 846
1842	193 521
1845	237 000
1856	516 000

Or la population dans le même temps n'a augmenté que 20% environ. Ces chiffres traduisent donc une amélioration de la ration alimentaire des habitants. Toutefois si la quantité de céréales consommées par tête augmente, il n'en va pas de même pour la qualité. Le pain de la famille paysanne crétoise se fait en général avec des céréales pauvres, en l'occurrence avec de l'orge. Outre de nombreux témoignages²⁴ quelques chiffres le

prouvent: En 1834 la Crète importe 70 000 *kile* de blé et 360 000 *kile* d'orge.²⁵ En 1847 la production de froment s'élève à 97 812 hectolitres de blé et à 220 000 environ d'orge.²⁶

La situation ainsi décrite ne changera pas jusqu'en 1900, date à laquelle la Crète compte 300 000 âmes. Ainsi, en 1902 farines et céréales représentent 22% de la valeur totale des importations crétoises avec respectivement 10 450 419 kg et 3 603 550 kg. Or il s'agit d'une année de bonne récolte.²⁷

LA VIGNE

La viticulture crétoise prend son essor dans la seconde moitié du XVe siècle, grâce à un concours de conditions favorables. C'est la période de la pacification intérieure marquée par l'alliance entre les archontes crétois et les feudataires vénitiens, qui permet une exploitation plus efficace des ressources du pays. A cela s'ajoute la reprise démographique, qui apporte à la viticulture la main d'oeuvre dont elle a un impérieux besoin.

Cependant il faut chercher ailleurs les causes essentielles de l'essor de la viticulture crétoise: dans les changements socioéconomiques de l'ensemble de l'Europe occidentale et par conséquent de Venise. Cette nouvelle phase de l'économie, celle du capitalisme marchand a comme caractéristiques, l'expansion industrielle, la commercialisation sur une grande échelle des produits agricoles, et le développement des centres urbains.

L'importance de la commercialisation des produits agricoles entraîne des modifications dans les moyens et les formes d'exploitation de la terre.²⁸ On assiste à une nouvelle mise en valeur non seulement de la Vénétie mais de tout l'Empire colonial de la République. Il faut donc placer cette mutation de l'agriculture crétoise dans cette nouvelle perspective.

La Crète, qui, par son climat et son relief est bien adaptée à la culture de la vigne, va se vouer désormais principalement à la viticulture. Matériellement ce changement se traduit par une intensification des plantations, des défrichements et la bonification des terres. Pour favoriser cette évolution il arrive que la Commune loue les communaux à des particuliers contre engage-

farine et donne un pain excellent. Les cultivateurs le transportent sur le dos de leurs ânes, à Candie, à Réthymno et même à La Canée; et quelque abondante que soit la récolte, ils n'en gardent jamais pour eux. Ainsi que les autres cultivateurs de l'île, ils se nourrissent toute l'année d'un pain d'orge très grossier. Le pur froment est réservé pour les agas et pour les riches habitants des villes. Cf. *Voyage dans l'Empire Ottoman: l'Egypte et la Perse*, Paris, 1801, t. 2, p. 340.

25. R. Pashley, *Travels in Crete*, London, 1837, t. 2, p. 303, tableau des importations.

26. V. Raulin, *op. cit.*, tableau de la production, 1847, p. 249.

27. *Statistiques du commerce extérieur de l'île de Crète* 2ème année, 1902, La Canée, 1903.

28. Cf. L'article de M. Aymard, *op. cit.*, note n° 8.

24. Retenons parmi tant d'autres celui de G. Olivier: «Le blé de Messara est un de meilleurs de la Turquie. Il fournit beaucoup de

ment de planter des vignes et de procéder aux travaux nécessaires pour améliorer l'exploitation.²⁹

Pour intensifier les cultures, Venise entreprend des travaux d'irrigation; ils sont en Crète de grande ampleur.³⁰ L'île s'équipe de moulins hydrauliques et d'aqueducs dont certains sont utilisés aujourd'hui encore tel l'aqueduc qu'on peut voir près du bourg viticole d'Archanès. C'est alors qu'on introduit systématiquement dans l'amendement du sol des engrais organiques.³¹ L'élevage et la production de fromage, comme nous l'avons déjà dit, connaît un développement parallèle. En même temps qu'elle exporte des vins en quantités considérables, la Crète en effet devient aussi exportatrice de fromage. En outre quelques techniques industrielles en relation avec la viticulture sont importées par la métropole, en particulier les chaudrons de grande capacité pour la fabrication de vins cuits. Ces innovations contribuent à développer une viticulture de haut niveau.³² dont les produits sauront conquérir une place importante dans le commerce international; les vins doux crétois feront bientôt les délices des occidentaux.³³

De ce commerce déjà important témoigne l'abondante correspondance (289 lettres) entretenue entre 1482 et 1492 par les frères Bembo, marchands vénitiens, avec leurs facteurs du Levant.³⁴ Cet échange de lettres révèle d'abord la place occupée par la Crète dans l'ensemble du commerce international et, par ses nombreuses mentions concernant les exportations, la part que le commerce des vins y prend.

Sur 171 lettres adressées à leurs facteurs établis dans les îles Ioniennes, en Crète et sur la côte d'Asie Mineure, 71 concernent la seule Crète; elles permettent de suivre le déroulement des affaires et les mécanismes commerciaux à l'oeuvre. Les Bembo envoient en Crète d'importantes quantités des draps qui, vendus sur place, procurent du numéraire avec lequel leurs facteurs pourront

29. On voit se dessiner déjà cette tendance dès la première moitié du XVe siècle. Un document de 1433 est significatif. La Commune loue à Januli Théologiti, artisan à Candie, une terre située à Calessia. Les conditions de la location sont 1^o d'améliorer le sol, 2^o planter de vignes, 3^o construire une maison dans la propriété pour lui et pour ses vassaux.

Cf. F. Thiriet, *Délibérations des assemblées vénitiennes concernant la Romanie II*, Paris, Mouton, 1971, p. 165.

30. Sur les travaux d'irrigation en Crète cf. F. Th., *La Romanie*, p. 311-313 et p. 334.

31. Foscarini note dans son rapport: Les grandes étendues, et les meilleures plantations sont près des villes. Quand un champ de blé est transformé en vignoble et qu'il est bien amandé, et bien cultivé, le rendement est très important. Le profit est beaucoup plus grand que si on cultivait des céréales. Benedetto Moro, «Relation» (1602) p. 159, note 113 (extrait du rapport de Foscarini), publié par S. Spanakis, *Minimeia kritiki historias*, t. IV, Héraklion, 1958.

32. P. Belon du Mans, *Les observations de plusieurs singularités et choses memorables en Grèce*, Paris, 1588, p. 47.

33. «Il me laissa aussi entrer un mulet chargé de petits flascons de vin grec, que monsieur le cardinal d'Armagnac m'envoya, pour ce que mes gens luy avoient écrit que je ne parlois d'autre chose en ma grande maladie que de boire un peu de vin grec» Blaise de Monluc, *Commentaires*, (1521-1576), bibl. de la Pleiade, 1964, p. 281.

34. F. Thiriet, *Les lettres commerciales*, op. cit., note n° 9.

acheter de grosses quantités de vin destinées à Venise, à la Flandre, à l'Angleterre, à la Hollande. Dans sa lettre du 13 juillet 1482 Bembo recommande à l'un de ses facteurs en Crète, Giustignan, l'achat rapide de diverses qualités de vins, cuits, doux, vieux. Il commande entre autres, uniquement pour Venise, 9 000 mistaches de vin doux, soit 99 000 litres environ.

Afin de répondre à la demande de plus en plus forte, la Crète devient un immense vignoble. Les collines, bas de pentes (culture en terrasses), vallons et même plaines se couvrent peu à peu de vignes. Dans l'arrière-pays de Candie les céréales font place aux vignobles (cf. supra p. 183).

L'essor du XVI^e siècle

Au XVI^e siècle le commerce des vins est en plein essor. La production est considérable. En 1544, le seul territoire de La Canée, moins riche en vins que celui de Candie, produit 14 000 *botte* de vins de diverses qualités.³⁵ Si nous n'avons pas beaucoup de données chiffrées, en revanche les documents qui témoignent de l'importance des exportations au XVI^e siècle, sont nombreux. Tous font état d'expéditions considérables à l'étranger. Tous les ans, plusieurs navires vénitiens et quelque uns étrangers, viennent charger des vins: vin de muscat (connu en occident sous le nom de «vin grec»), malvezins, liatico. En 1554, la récolte de La Canée a permis d'expédier 2 200 *botte* de vins muscats en Flandre; 600 *botte* à Venise; le reste à Constantinople, Alexandrie, Chio, Messine, Malte.³⁶ Le profit est grand pour les producteurs et marchands. Les prix sont très élevés. En comparaison avec les céréales le commerce de vin est beaucoup plus avantageux. La viticulture assure à l'économie crétoise une grande prospérité. L'épanouissement culturel et artistique va de pair. Les trois villes deviennent le pôle d'attraction non seulement pour les hommes d'affaires mais aussi pour les artistes et gens de lettres. La densité de la population urbaine est beaucoup plus élevée que pendant toutes les autres périodes. La Canée compte en 1549 10 000 habitants, tandis que le nombre des habitants de tout le territoire s'élève à 46 600.³⁷ Candie la ville la plus importante a vers 1585, 16 000 habitants environ. Avec le monde extérieur, plus particulièrement avec l'occident, surtout l'Italie, les liens sont très étroits. A Venise au quartier grec de San Giorgio l'élément crétois est largement majoritaire. On y trouve installés un grand nombre d'hommes d'affaires ou d'artisans venus de Crète.³⁸ Les jeunes bourgeois vont faire leurs études, de droit ou

35. Une *botte* de vin contient entre 465 et 530 litres.

36. «Relation Leonardo Lauredan, XXV sept. 1553» publié par G. Ploumidis, dans *Kritika chronika*, t. 24, fasc. II, 1972, p. 435-447 (p. 347).

37. *Ibid.*, p. 437.

38. De l'importance de ces échanges et des fortunes existant des crétois témoigne entre autres l'inventaire de la fortune de Mormori.

de médecine, aux universités de Padoue et de Bologne. La Crète est carrément tournée vers l'occident.

Premiers signes de crise

Cette prospérité se maintient jusqu'à la veille de la guerre. Cependant, vers 1570, on voit à quelques signes se dessiner une crise. Elle se manifeste d'abord par les réactions du gouvernement. L'expansion de la viticulture est mise en cause. L'Etat essaye de freiner ce développement. Car la Crète a un besoin accru des céréales qui viennent de l'extérieur. En dehors du fait que ces importations de blé deviennent aléatoires, parce que les rapports s'enveniment entre l'Empire ottoman et Venise, elles reviennent très cher.³⁹

Toute la politique agricole paraît donc au gouvernement de Venise à reconsidérer. C'est alors en 1574, que le provveditore Foscarini fait son inspection dans l'île. Dans son rapport il souligne plus particulièrement les aspects négatifs de la viticulture.

Il dénonce d'abord le goût de lucre des producteurs et marchands; il blâme la politique d'abandon de la culture des céréales qui oblige l'Etat à dépenser des sommes considérables pour importer les grains; il plaide alors auprès des autorités pour une nouvelle politique agricole; il propose entre autres mesures d'éliminer une partie des vignobles, pour réensemencer. Plus particulièrement il propose de supprimer les vignes qui se trouvent à proximité des villes. La décision du Sénat qui donne l'ordre quelque temps plus tard d'arracher une partie des vignobles est consécutive à ce rapport.⁴⁰ En effet les autorités dans leur souci d'assurer l'approvisionnement des villes s'efforcent de persuader de gré ou de force les feudataires de réensemencer les terres voisines des grands centres urbains. Elles considèrent par exemple que même la riche plaine de la Messara, en raison de la difficulté des transports, est trop éloignée pour approvisionner en blé la ville de Candie.⁴¹

Cf. S. Antoniadis, «La situation économique des villes de Crète pendant la guerre 1645-1669», dans *Thesaurismata* 4, Venise, 1967, p. 38-54.

39. Fr. Morosini quarante ans plus tard continue à plaider pour les emblavures. Il souligne le fait que tout l'or de l'Etat va à des achats de céréales. Il note qu'en 1626, une année de grande sécheresse, la Commune a dû payer aux Turcs 300 000 réales pour l'achat des grains, ce qui était très onéreux pour les finances publiques. Fr. Morosini, «Relatione di Candia, 1626, p. 90» publié par S. Spanakis, *Mnemeia kritika historika*, t. II, Héraklion, 1950.

40. Le provveditore Mocenigo rappelle, en 1593, l'obligation des vigneronniers d'arracher leurs vignes dans une circonférence de trois mille autour des villes. Z. Sagrado, «Relatione di duca di Candia, 1604», p. 530, note 18, publié par S. Spanakis, dans *Kritika Chronika*, t. 3, sept.-déc. 1949, pp. 519-533; cf. aussi note n° 31.

41. «J'ai été obligé, à cause de la pénurie, d'aller chercher du blé dans la plaine de Messara, pour le transporter à la ville. On a eu beaucoup de difficultés à cause de la longue distance; on a transporté le blé avec des animaux de somme; chacun d'eux ne pouvait transporter qu'un *staro* (83 litres environ) chaque fois».

D. Venier, «Relatione», 1610, p. 330, publié par S. Spanakis, dans

La résistance des paysans, on s'en doute, est très forte. Ils trouvent qu'ils n'ont rien à gagner à cette transformation. La production du vin rapporte beaucoup plus que celle des céréales. En passant de la culture du vin à celle du blé un champ rapporte dans cette période, 5 ou 6 fois moins. En conséquence ils opposent aux mesures prises une résistance opiniâtre.

Cette tension entre producteurs de vin et gouvernement se prolonge jusqu'à la fin de la domination vénitienne. En effet encore au début du XVII^e siècle le gouvernement ne cesse d'intervenir pour que les mesures décidées 30 ans auparavant par le Sénat soient respectées.⁴²

Cependant vers 1629 quelques documents donnent à penser qu'il se produit un changement d'attitude de la part des propriétaires des terres. Ils paraissent préférer laisser leurs terres en friche plutôt que de réensemencer. Voilà ce qu'on peut, semble-t-il, déduire de la Relation du Général Morosini. Après sa visite en Crète Morosini insiste dans ce rapport sur deux points 1) abandon des terres 2) coût très élevé des céréales importées. En conséquence il propose de distribuer des terres à vie aux paysans pour qu'ils soient intéressés à les cultiver et produire du blé.⁴³

Il est très frappant dans ce rapport que l'insuffisance de la production céréalière ne soit pas mise par Morosini en relation avec le développement excessif de la viticulture, comme le faisaient ses prédécesseurs.⁴⁴ Faut-il penser que des facteurs nouveaux sont intervenus et que la viticulture est en crise? C'est fort probable car au moment même où les Vénitiens se préoccupent de produire plus de céréales, il y a mévente dans le commerce des vins, mévente qui s'accroît dans les premières décennies du XVII^e siècle. Les nombreux navires qui venaient autrefois enlever des cargaisons de vin, en effet, ne touchent plus les ports crétois. Cela cause un préjudice considérable aux finances publiques. Le revenu des taxes de la douane a beaucoup baissé. Par ailleurs la ferme de cette taxe qui rapportait tant, n'a pas pu trouver acquéreur dans la décennie qui précède la guerre.⁴⁵

Cette stagnation est attribuée par les Vénitiens à la renaissance de la piraterie. Mais ce n'est pas la seule explication; il faut aussi penser à la crise qui sévit sur le marché européen.

La période ottomane

Dès la fin de la guerre et pendant toute la période qui suit, la viticulture crétoise passe au deuxième plan des

Kritika Chronika, t. II, 1950, pp. 319-352. Au XIX^e siècle, il n'y avait guère évolution pour le transport des céréales de la Messara. Cf. note n° 24.

42. Cf. B. Moro, *Relation*, op. cit., p. 159, note 113.

43. Cf. F. Morosini, *Relation*, op. cit., p. 89-90.

44. *Ibid.*, p. 103-104.

45. I. Civran, «Relation» publié par S. Spanakis dans *Kritika Chronika*, (p. 365-462) t. XXI, fasc. II, Héraklion 1969, p. 422-423.

activités économiques de l'île. Les produits viticoles continuent certes de faire l'objet d'une certaine exportation mais ils ne tiennent plus, dans la balance du commerce crétois qu'une place mineure. En effet, par suite de nouveaux facteurs socioéconomiques et politiques, la production viticole traverse d'abord une période de régression sensible. Elle ne trouvera que peu à peu un nouvel équilibre et une certaine expansion se dessinera même à la fin du XVIII^e siècle, quand les conditions d'exportation se seront lentement améliorées.

Quelles sont les causes de cette régression brutale? D'abord comme nous l'avons évoqué aux pages précédentes, la crise économique internationale entraîne une régression du commerce des vins à la fin du XVI^e siècle. Mais c'est surtout la longue guerre et ses conséquences qui vont ruiner la viticulture crétoise. Sans aucun doute la vigne qui demande tant des soins a beaucoup souffert durant cette période. L'arrivée des Musulmans n'est guère favorable à la viticulture. Mais surtout la baisse de la démographie, tout au moins au début de la domination ottomane ainsi que les bouleversements sociaux (entre autres les changements fréquents des propriétaires de terres) ont contribué à l'abandon de cette culture. Enfin et surtout il faut prendre en considération les nouvelles tendances du commerce extérieur. La demande d'autres produits agricoles a sans doute influencé le développement d'autres cultures. Le commerce des vins au XVIII^e siècle n'est plus qu'un souvenir. Venise a perdu définitivement sa place dans le Levant. D'autres puissances occidentales la supplantent, la France notamment. Les besoins du commerce français au XVIII^e siècle ne correspondent plus à ceux du XVI^e. La Crète pour sa part développera le commerce de l'huile qui deviendra très vite l'article d'exportation le plus important.

Cependant la viticulture n'a pas pour autant disparu; elle est désormais le fait non pas des grandes domaines comme à l'époque vénitienne, mais de la petite exploitation familiale. Elle doit se convertir à des productions susceptibles de procurer au petit paysan, qui ne peut consentir de lourds investissements, un revenu complémentaire. Nous assistons alors à un développement plus important du raisin sec et à la production de vins ordinaires.

Le vin

Ces vins eux-mêmes sont produits en plus petite quantité et principalement pour l'usage familial ou local. Une partie est transformée en eau-de-vie qui se consomme également sur place; c'est la situation que pouvait encore constater le voyageur français G. Olivier quand il visita l'île à la fin du siècle: «Le vin de Kissamos est clair, spiritueux, d'une assez bonne qualité. Comme il n'est point un objet de commerce, attendu que le transport à la Canée serait trop coûteux, les grecs et les musulmans en font une assez grande con-

sommation. Les grecs en convertissent une partie en eau-de-vie pour l'arrière saison parcequ'elle se conserve mieux et occupe moins de place que le vin».⁴⁶

De ce vin et de cette eau-de-vie une quantité très réduite est exportée. Elle va presque exclusivement vers la Méditerranée orientale par l'intermédiaire des marchands juifs et grecs.

Entre 1698 et 1722, ces marchands crétois ont exporté à l'aide de navires français au total 107 646 mistaches de vins (les données chiffrées que nous avons ne concernent que 17 années sur les 24 considérées). Autrement dit on exporte une moyenne de 6 300 mistaches par an soit 63 000 ocques environ.⁴⁷ Par rapport aux quantités d'huile exportées au même moment ce commerce ne représente que peu de chose. En revanche il est régulier. Les rapports des consuls français nous renseignent quelquefois à son sujet. Le consul Delane, qui réside à La Canée en 1717, affirme dans sa correspondance à son Ministre que les navires français font habituellement 3 à 4 chargements de vin tous les ans.⁴⁸

Nous n'avons pas de données chiffrées pour la période postérieure. Cependant d'autres documents permettent de supposer que la production a dû augmenter. En effet, en 1747, un bon nombre de bâtiments français ont chargé du vin pour Alexandrie. Il est vrai qu'il s'agit d'une année où la récolte a été très excédentaire.⁴⁹

Vers la fin du siècle, ce commerce paraît non seulement s'être maintenu mais s'être même quelque peu développé; c'est ce qu'on peut déduire de la fréquence accrue des chargements de vin qui se font par l'intermédiaire soit de la flotte française soit de la flotte vénitienne, voire même d'une des flottes étrangères qui, dans cette période, assurent concurremment le transport des marchandises crétoises.

Le vin crétois n'a pas regagné la place qui avait été la sienne naguère. Sa qualité a beaucoup régressé depuis le XVI^e siècle. Les quantités produites sont très inférieures à ce qu'elles furent. Bien que le prix soit très bas la demande reste faible. Le vin n'est plus dans le commerce extérieur de la Crète qu'un produit complémentaire comme le miel, la cire, le fromage, la soie.

46. G. Olivier, *Voyage*, t. II, p. 329.

Sonnini qui a visité la Crète quelque temps après Olivier remarque ceci: «Quoique les relations commerciales de la France avec Candie aient été habituelles, les vins de cette île n'ont jamais été un objet de spéculation, soit qu'ils aient été peu connus, soit que, ce qui est plus probable, la quantité qu'on en fait à présent ne soit pas assez considérable pour devenir un article de commerce d'une grande importance aux yeux de nos négociants au Levant». C. S. Sonnini, *Voyage en Grèce et en Turquie*, Paris, 1801, T. I, p. 423.

47. ACCM/Archives de la Chambre du Commerce de Marseille, J 1221-1233 et 1254-1257, Comptes de la Nation.

48. ANF AE^{BI} 341, La Canée, 16 janvier, 1717, lettre du consul Delane.

49. ANF AE^{BI} 347, La Canée, 29 janvier, 1748, lettre du consul Magy.

Les raisins secs

En revanche, dans toute cette période, se développe de plus en plus la production des raisins secs. C'est désormais dans la conversion à ce système d'exploitation que la viticulture crétoise va chercher un nouvel équilibre. Au début de la domination ottomane les exportations de raisins secs occupent déjà dans le commerce extérieur de la Crète une place à peu près équivalente à celle du vin. Entre 1694 et 1722, d'après les seules données que nous ayons concernant les transports effectués par les navires français, il a été transporté par eux 1 086 360 ocques de raisins secs en 19 ans (les seules années pour lesquelles nous possédons des statistiques) c'est à dire une moyenne de 57 000 ocques environ par an.⁵⁰ Ces exportations se font en direction d'Alexandrie mais aussi des autres contrées de l'Empire, notamment Constantinople, et la Syrie.

Il est visible que tout au long du siècle ce commerce est en voie d'accroissement. Toutefois il est difficile d'apporter des statistiques précises, mais on constate par exemple qu'entre 1782 et 1785, pour la seule flotte vénitienne, 16 navires ont eu, dans leur chargement des raisins secs; huit de ces expéditions étaient destinées à Alexandrie, six à Constantinople et deux à Tunis.⁵¹ A la fin du siècle les observations de G. Olivier vont dans le même sens: «Le raisin sec est un article considérable d'exportation. On l'envoie en Egypte et en Syrie... On recueille dans le territoire de Candie une grande quantité de raisins secs. On fait plusieurs chargements chaque année pour la Syrie et l'Égypte».⁵²

Malgré ce développement non négligeable, les exportations de raisins secs restent limitées. Sur le marché occidental, ce produit de la viticulture crétoise n'a pas encore réussi à se tailler une place. En raison de sa qualité qui laissait à désirer, il est largement distancé par celui des autres régions productrices de l'Empire, Smyrne, Péloponnèse. Ce n'est que beaucoup plus tard, vers le milieu du XIXe siècle, que les pays occidentaux s'ouvriront aux raisins secs venus de Crète.

Le XIXe siècle

C'est vers le milieu du XIXe siècle qu'on peut voir se dessiner les traits distinctifs qui caractérisent aujourd'hui l'économie viticole crétoise c'est à dire la prédominance de la production de raisins secs et la commercialisation à l'extérieur de ce produit, tandis que la production de vin vise surtout, sinon uniquement, à satisfaire la consommation locale.

Quelques régions, il est vrai, produisent plutôt du vin destiné à l'exportation; c'est le cas du petit bourg d'Ar-

chanés qui tire sa richesse de ses vignobles. Il produisait déjà du vin de qualité, en quantités non négligeables, il y a un siècle. Sa production se montait vers 1834 à 10 000 *stamnia* environ par an.⁵³ En 1855 quelques spécimens de ses produits ont été même présentés à l'Exposition universelle de Paris.⁵⁴

Mais, dès cette date, les raisins secs crétois avaient déjà gagné du terrain; ils avaient vu en effet s'ouvrir le marché européen. La première parmi les pays occidentaux, l'Europe centrale—Autriche, Allemagne—en importe, via Trieste, des quantités croissantes; il en résulte un développement important de la production qu'atteste le tableau suivant:

*Production annuelle de raisins secs**

années	quintaux métriques	années	quintaux métriques
1841	4 450	1844	6 400
1842	7 000	1845	6 600
1843	5 400	1846	4 010
		1856	7 900

* Source: V. Raulin, t. II, p. 242.

D'autre part la consommation locale atteignait à peine, toujours selon Raulin, 300 quintaux métriques par an. La marge commercialisable était donc très importante.

A partir de ce moment la production du raisin sec ne fait qu'augmenter.

Les statistiques du commerce extérieur crétois du début du XXe siècle le confirment. En 1902, on exporte 1 864 477 kg de raisins secs. En 1904, on en exporte 4 504 421 kg. On envoie en Autriche les 84% du total des exportations; 4% en Turquie; 2% en Roumanie; 2% en Egypte; le reste va en Angleterre, Grèce, Italie.⁵⁵

Actuellement leur production dépasse largement les 60 000 tonnes par an; elle s'exporte presque en totalité dans le monde entier. La Crète est la deuxième région productrice de Grèce après le Péloponnèse qu'elle suit d'ailleurs de très près.⁵⁶

Les phénomènes économiques que nous venons d'étudier embrassent six siècles. Nous avons dû, par souci de brièveté, en donner une image simplifiée et quelque peu schématique. D'autre part, pour des raisons de clarté, nous avons été amenée à présenter séparément des phénomènes dont la connexité est évidente. Mais ce qu'il m'importait le plus de faire apparaître, c'est que les virages successifs pris par l'économie crétoise sont dus non pas à des exigences

53. 1 *stamni* = 10 ocques. R. Pashley, *Travels*, t. II, p. 211-212.

54. V. Raulin, *Description*, t. II, p. 262.

55. *Statistiques du Commerce extérieur de l'île de Crète année 1902 et année 1904*, La Canée, 1903, et 1905.

56. *Statistique agricole de Grèce, année 1972*, Athènes, 1975.

50. *Op. cit.*, ACCM.

51. *ASV (Archivio di Stato di Venezia)*, Cinque Savi a la Mercanzia 1 645, 1782-1785.

52. G. Olivier, *Voyage*, t. II, p. 337 et 370.

propres à la Crète et à ses habitants, mais à la volonté des puissances qui exercèrent leur domination sur ce pays.

Il va sans dire également que les aspects de l'économie crétoise que j'ai étudiés ne pouvaient, sans quelque arbitraire, être isolés de l'oléiculture qui a joué,

à toutes les époques, un rôle important, sinon prédominant. Si j'ai choisi de n'en pas parler, c'est que je consacre à ce sujet de longs développements dans mon étude sur «le commerce de la Crète au XVIII^e siècle». Je renvoie donc le lecteur à cet ouvrage qui ne devrait pas tarder à paraître.